

No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

PROVINCE DE QUEBEC  
AVIS DE CONVOCATION

Messieurs : Honorius Charbonneau, préfet  
Frédéric Trépanier, préfet suppléant  
Pierre Beauregard, conseiller  
Ferdinand Borremans, conseiller  
Roger Brouard, conseiller  
Julien Bussière, conseiller  
Marcel Dulude, conseiller  
Georges Florès, conseiller  
Bernard Gagnon, conseiller  
Paul-André Perreault, conseiller  
Bertrand Poulin, conseiller  
Rosaire St-Germain, conseiller  
Wildor Vigeant, conseiller  
Claude Voyer, conseiller

Madame : Madame Christiane Chadwick,  
conseillère suppléante

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bélanger secrétaire-trésorier, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la Municipalité régionale de comté, au 630 rue Richelieu, à Beloeil, jeudi le 17 octobre 1991, à 20 heures, et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

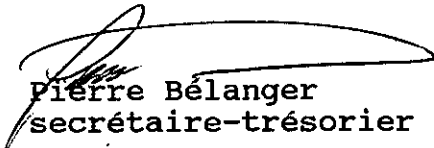
1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption des procès-verbaux
  - 2.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 1991
  - 2.2 Séance ordinaire du 5 septembre 1991
3. Présentation : Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec
4. Demandes d'avis : règlements d'emprunt
5. Zonage agricole : action en nullité de la ville de Carignan
6. Dépôt du procès-verbal du C.C.A. : séance du 9 septembre 1991
7. Avis de conformité
  - 7.1 Plan d'urbanisme de Saint-Basile-le-Grand
  - 7.2 Plan d'urbanisme de McMasterville
  - 7.3 Règlement 845-2 modifiant le règlement de zonage à Mont-Saint-Hilaire
  - 7.4 Politique face aux modifications du règlement d'urbanisme



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

8. Gestion des déchets
  - 8.1 Dossier Récupération Montérégie
  - 8.2 Entente du centre de tri régional
9. Règlement 8-13 modifiant le règlement de contrôle intérimaire
10. Enseigne dérogatoire : route 112 à Chambly
11. Prévisions budgétaires 1992
12. S.M.D. : Comité de travail pour la gestion des déchets domestiques dangereux
13. S.M.D. : Forum en environnement de la Montérégie
14. Habitations Parel : Mandataire du programme P.A.D.
15. Droit de perception : Immatriculation des véhicules
16. Bordereau des comptes à payer
17. Correspondance
18. Affaires publiques
19. Clôture de la séance

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

Donné à Beloeil, ce septième jour d'octobre mil neuf cent  
quatre-vingt-onze.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

SEANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE  
COMTE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL  
DE LA M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE  
17 OCTOBRE 1991, A 20H00.

Etaient présents :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet  
Monsieur Frédéric Trépanier, préfet suppléant  
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller  
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller  
Monsieur Roger Brouard, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant  
Monsieur Georges Florès, conseiller  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller  
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller  
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller  
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller  
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Etaient absents :

Monsieur Marcel Dulude, conseiller (remplacé par monsieur  
Jean-Claude Beaudoin)  
Madame Christiane Chadwick, conseillère suppléante

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait  
également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption des procès-verbaux
  - 2.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 1991
  - 2.2 Séance ordinaire du 5 septembre 1991
3. Présentation : Amis et propriétaires des maisons  
anciennes du Québec
4. Demandes d'avis : règlements d'emprunt
5. Zonage agricole : action en nullité de la ville de  
Carignan
6. Dépôt du procès-verbal du C.C.A. : séance du 9 sep-  
tembre 1991
7. Avis de conformité
  - 7.1 Plan d'urbanisme de Saint-Basile-le-Grand
  - 7.2 Plan d'urbanisme de McMasterville



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 7.3 Règlement 845-2 modifiant le règlement de zonage à Mont-Saint-Hilaire
- 7.4 Politique face aux modifications du règlement d'urbanisme
8. Gestion des déchets
  - 8.1 Dossier Récupération Montérégie
  - 8.2 Entente du centre de tri régional
9. Règlement 8-13 modifiant le règlement de contrôle intérimaire
10. Enseigne dérogatoire : route 112 à Chambly
11. Prévisions budgétaires 1992
12. S.M.D. : Comité de travail pour la gestion des déchets domestiques dangereux
13. S.M.D. : Forum en environnement de la Montérégie
14. Habitations Parel : Mandataire du programme P.A.D.
15. Droit de perception : Immatriculation des véhicules
16. Bordereau des comptes à payer
17. Correspondance
18. Affaires publiques
19. Clôture de la séance

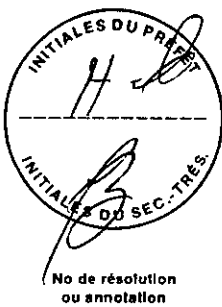
**POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Je, Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie sous serment que, avis spécial a été signifié par écrit d'autre part à :

Messieurs Honorius Charbonneau préfet, Frédéric Trépanier préfet suppléant, messieurs les conseillers Pierre Beauregard, Ferdinand Borremans, Roger Brouard, Julien Bussière, Marcel Dulude, Georges Florès, Bernard Gagnon, Paul-André Perreault, Bertrand Poulin, Rosaire St-Germain, Wildor Vigeant, Claude Voyer et madame Christiane Chadwick conseillère suppléante.

En leur faisant parvenir à chacun d'eux à leurs places d'affaires respectives ou domiciles respectifs selon le cas, en déposant une copie au bureau de poste de Beloeil, sous enveloppe recommandée, les frais de poste étant payés d'avance entre 16 hres et 17 hres, le 7 octobre 1991.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-septième jour d'octobre mil neuf cent quatre-vingt-onze.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX**

**2.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 1991**

91-10-138

**IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain**

**ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du  
1<sup>er</sup> août 1991 soit et est adopté, tel que rédigé par le  
secrétaire-trésorier.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**2.2 Séance ordinaire du 5 septembre 1991**

91-10-139

**IL EST PROPOSE PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain**

**ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du  
5 septembre 1991 soit et est adopté, tel que rédigé par  
le secrétaire-trésorier.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 3. PRESENTATION : AMIS ET PROPRIETAIRES DES  
MAISONS ANCIENNES DU QUEBEC**

**Madame Micheline Frenette, des Amis et Propriétaires de  
Maisons Anciennes du Québec, fait une brève présentation  
du regroupement des Amis et Propriétaires des maisons  
Anciennes du Québec et informe le Conseil qu'une section  
locale a été fondée officiellement le 18 septembre 1991.  
De plus, de la documentation est laissée à la disposition  
du Conseil.**

**POINT 4. DEMANDE D'AVIS : REGLEMENTS D'EMPRUNT**

**4.1 Ville de Beloeil : règlement numéro 1220-91**

91-10-140

**ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout  
règlement d'emprunt d'une municipalité ayant  
pour objet l'exécution de travaux publics  
autres que des travaux de réfection, de  
correction ou de réparation d'immeubles en  
place doit être transmis dès son adoption au  
Conseil de la Municipalité régionale de comté  
pour qu'il donne son avis;**

**ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le  
secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 13  
septembre 1991 et qu'une lettre a été envoyée  
à cet effet;**

**ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de  
comté doit transmettre un avis dans les trente  
(30) jours de la réception du règlement;**



No de résolution  
ou annotation

91-10-140  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux d'infrastructures en zone non agricole

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1220-91 de la ville de Beloeil.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**4.2 St-Mathieu-de-Beloeil : Règlement 91-14**

91-10-141

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 11 octobre 1991 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

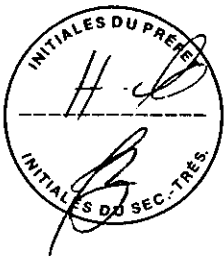
ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux de réfection sur rues existantes

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 91-14 de la municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil.

ADOPTE A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

4.3 St-Mahtieu-de-Beloeil : Règlement 91-15

91-10-142

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 11 octobre 1991 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de travaux de canalisation sur rues existantes

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 91-15 de la municipalité de St-Mahtieu-de-Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5. ZONAGE AGRICOLE : ACTION EN NULLITE DE LA VILLE DE CARIGNAN

Les membres du Conseil prennent connaissance de la requête en nullité et de la requête en demande de sursis déposées en cour supérieure par la ville de Carignan. Il prennent également connaissance d'une résolution de la ville de Saint-Basile-le-Grand et d'une lettre de la ville de Beloeil où l'on demande au ministre de l'Agriculture de reconsidérer certains secteurs face à la délimitation de la zone agricole permanente.

Suite à des échanges sur ces sujets, la résolution suivante est déposée :



No de résolution  
ou annotation

91-10-143

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE suite à la signature du mémoire d'entente avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec et d'un addenda audit mémoire, la ville de Carignan a déposé, en cour supérieure, une requête en nullité de ladite entente, de même qu'une requête pour l'émission d'une ordonnance de sursis visant à suspendre toutes démarches d'adoption d'un décret;

ATTENDU QUE pour les deux requêtes précitées, la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est mise en cause, de même que chacune des municipalités membres;

ATTENDU QUE de ce fait, la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu ainsi que chacune des municipalités membres se doivent d'être représentées par un procureur

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard  
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU DE mandater M<sup>e</sup> Armand Poupart Jr. à titre de procureur de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu face aux deux requêtes déposées par la ville de Carignan, eu égard au mémoire d'entente avec la Commission de protection du territoire agricole.

QUE la municipalité régionale de comté accepte que le même procureur représente également chacune des municipalités membres de la M.R.C., aussi mises en cause dans lesdites requêtes.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 6. DEPOT DU PROCES-VERBAL DU C.C.A. : SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 1991

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 9 septembre 1991 du comité consultatif d'aménagement.

POINT 7. AVIS DE CONFORMITE

7.1 Plan d'urbanisme de Saint-Basile-le-Grand

Messieurs Jean-Yves Deshaies et Jean Demers de la ville de Saint-Basile-le-Grand présentent le plan d'urbanisme de la ville.

Suite à cette présentation et à l'étude des recommandations du comité consultatif d'aménagement, la résolution suivante est déposée :

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a adopté son Schéma d'Aménagement le 5 mars 1987;

91-10-144





No de résolution  
ou annotation

91-10-144  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement est en vigueur depuis le 13 octobre 1988;

ATTENDU QUE toutes les municipalités, dont le territoire fait partie de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, sont tenues, selon l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'adopter un plan d'urbanisme conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a adopté son plan d'urbanisme et l'a transmis au Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour conformité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'aménagement, lors de la séance du 9 septembre 1991, a procédé à l'analyse du plan d'urbanisme de la ville de Saint-Basile-le-Grand et recommande au Conseil que des modifications soient apportées avant d'émettre un avis de conformité;

ATTENDU QUE le maire de la ville de Saint-Basile-le-Grand a informé le Conseil que sa municipalité est d'accord avec toutes les recommandations exprimées par le comité consultatif d'aménagement, dans la résolution numéro 91-09-055, à l'exception de celle voulant que le périmètre prévu à l'Ouest de la municipalité, pour fins d'aménagement d'un accès à la route 116, soit revu pour correspondre d'avantage à celui identifié au Schéma;

ATTENDU QUE la position exprimée par le maire de Saint-Basile-le-Grand n'est pas appuyée par une résolution du Conseil et ne répond pas entièrement aux recommandations du comité consultatif d'aménagement

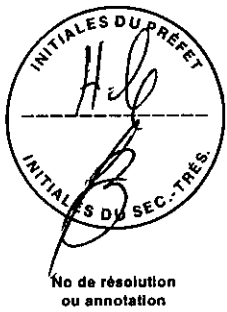
EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU DE demander à la ville de Saint-Basile-le-Grand de présenter sa position face aux recommandations du comité consultatif d'aménagement sous forme de résolution.

DE reconsidérer la recommandation du comité consultatif d'aménagement à l'effet que le périmètre prévu au plan d'urbanisme à l'Ouest de la municipalité, pour fins d'aménagement d'un accès à la route 116, soit revu afin de correspondre d'avantage à celui identifié au Schéma.

ADOpte MAJORITAIREMENT, messieurs Julien Bussière, Bernard Gagnon et Georges Florès ayant voté contre la résolution.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

91-10-145

**7.2 Plan d'urbanisme de McMasterville**

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a adopté son Schéma d'Aménagement le 5 mars 1987;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement est en vigueur depuis le 13 octobre 1988;

ATTENDU QUE toutes les municipalités, dont le territoire fait partie de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, sont tenues, selon l'article 33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'adopter un plan d'urbanisme conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté son plan d'urbanisme et l'a transmis au Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour conformité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'aménagement, lors de sa séance du 9 septembre 1991 a procédé à l'analyse du plan d'urbanisme de la municipalité de McMasterville et recommande au Conseil d'émettre un certificat de conformité;

**EN CONSEQUENCE**

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard  
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu approuve le plan d'urbanisme de la municipalité de McMasterville puisqu'il est conforme aux objectifs du Schéma et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le plan d'urbanisme de la municipalité de McMasterville.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**7.3 Règlement 845-2 modifiant le règlement de zonage à Mont-Saint-Hilaire**

Les membres du Conseil prennent connaissance d'un document réalisé par la M.R.C., intitulé : "Les effets de l'émission du dernier certificat de conformité au Schéma d'Aménagement".

Après étude de ce document, la résolution suivante est déposée :

91-10-146

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a obtenu ses certificats de conformité relativement à ses règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement 845-2 modifiant son règlement de zonage;



No de résolution  
ou annotation

91-10-146  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la ville doit obtenir un avis relativement à la conformité du règlement face aux objectifs du Schéma;

ATTENDU QUE le Conseil, contrairement à l'étude de conformité des plans et règlements d'urbanisme, n'a pas adopté de politique relativement à l'étude de la conformité des règlements amendant les plans et règlements d'urbanisme pour lesquels un certificat de conformité a été délivré

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU QUE pour l'étude de conformité d'un règlement amendant un plan d'urbanisme ou un règlement d'urbanisme, pour lequel un certificat de conformité a été émis, le Conseil a adopté pour politique que le règlement d'amendement fasse d'abord l'objet d'analyse par le Comité consultatif d'aménagement qui formule ses recommandations au Conseil.

QUE conséquemment, pour le règlement 845-2 de la ville de Mont-Saint-Hilaire, modifiant le règlement de zonage, le Conseil obtienne l'avis du comité consultatif d'aménagement avant de se prononcer sur la conformité dudit règlement aux objectifs du Schéma.

ADOpte A L'UNANIMITE

**POINT 8. GESTION DES DECHETS**

**8.1 Dossier Récupération Montérégie**

Le secrétaire-trésorier présente un état de la situation dans ce dossier. Le Conseil convient qu'avant de se prononcer, il est nécessaire que le comité "ad hoc" sur la gestion des déchets se réunisse sur la question afin de formuler ses recommandations.

**8.2 Centre de tri régional**

Les membres du Conseil ont reçu, avec leur document d'assemblée, un projet intitulé : "Entente relative au tri des déchets entre la M.R.C. de Champlain, la M.R.C. de Lajemmerais et la M.R.C. de La Vallée du Richelieu".

De plus les membres du Conseil prennent connaissance, lors de la séance, de la lettre de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville relativement à la délégation de pouvoir à la M.R.C. en matière de gestion des déchets. Ils prennent aussi connaissance de la résolution numéro 91-10-299 de la ville de Carignan à l'effet que cette dernière se retirait de l'entente sur la gestion des déchets.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

Face à tous ces éléments, les membres du Conseil conviennent d'obtenir l'avis du Comité "ad hoc" sur la gestion des déchets avant de prendre position.

**POINT 9. REGLEMENT 8-13 MODIFIANT LE REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE**

91-10-147

**ATTENDU QUE** le règlement de contrôle intérimaire, règlement numéro 8, est en vigueur depuis le 22 juin 1983;

reçu au M.A.M.  
le 19 novembre  
1991  
entrée en  
vigueur le 5  
février 1992

**ATTENDU QUE** ledit règlement renferme des normes de protection dans la plaine d'inondation de récurrence de vingt (20) ans et de récurrence de cent (100) ans;

**ATTENDU QUE** les secteurs de référence pour l'application desdites normes sont circonscrits sur des cartes identifiées à l'annexe 3 du règlement de contrôle intérimaire;

**ATTENDU QU'il y a lieu de préciser le mode de référence auxdites cartes et ainsi modifier l'annexe 3;**

**ATTENDU QUE** toutes les cartes accompagnent le dépôt du présent règlement;

**ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé en ce sens à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 1991**

**EN CONSEQUENCE**

**IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier**

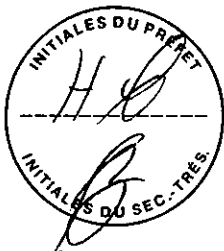
**ET RESOLU** par le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu QUE le règlement numéro 8-13, modifiant le règlement numéro 8, règlement de contrôle intérimaire, soit et est statué comme suit :

**ARTICLE 1**

L'annexe 3 du règlement de contrôle intérimaire, règlement numéro 8, est abrogée et remplacée par l'annexe 3 suivant :

**ANNEXE 3  
Cartes des risques d'inondation**

Cartes des risques d'inondation de la rivière Richelieu confectionnées par le ministère des Terres et Forêts du Québec en 1979 et identifiées comme une publication conjointe de Environnement Canada - Eaux Intérieures et du ministère des Richesses Naturelles du Québec ainsi que les cartes des risques d'inondation de la rivière Richelieu confectionnées par le ministère des Terres et Forêts du Québec en 1979, révisées en 1988, et identifiées comme une publication conjointe de Environnement Canada - Eaux Intérieures et du ministère des Richesses Naturelles du Québec, lesquelles portent les signatures du préfet et du secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu apposées en date du 17 octobre 1991, ces cartes portent les numéros suivants :

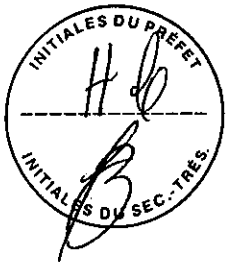


No de résolution  
ou annotation

91-10-147  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 1° Cartes de 1979  
Au 1:5 000  
R.I. 31H14-050-0306
- Au 1:2 000  
R.I. 31H06-020-2009  
R.I. 31H06-020-1808  
R.I. 31H06-020-1708  
R.I. 31H06-020-1608  
R.I. 31H06-020-1510 et 31H06-020-1511  
R.I. 31H06-020-1410 et 31H06-020-1411  
R.I. 31H06-020-1310 et 31H06-020-1311  
R.I. 31H06-020-1210  
R.I. 31H06-020-1110
- 2° Cartes de 1979 révisées en 1988  
Au 1: 2 000  
R.I. 31H14-020-0514  
R.I. 31H14-020-0515  
R.I. 31H14-020-0414  
R.I. 31H14-020-0313  
R.I. 31H14-020-0314  
R.I. 31H14-020-0213  
R.I. 31H14-020-0214  
R.I. 31H14-020-0113
- R.I. 31H11-020-2013  
R.I. 31H11-020-1913 et 31H11-020-1914  
R.I. 31H11-020-1813 et 31H11-020-1814  
R.I. 31H11-020-1713  
R.I. 31H11-020-1613  
R.I. 31H11-020-1513  
R.I. 31H11-020-1412  
R.I. 31H11-020-1413  
R.I. 31H11-020-1312  
R.I. 31H11-020-1313  
R.I. 31H11-020-1212  
R.I. 31H11-020-1213  
R.I. 31H11-020-1112  
R.I. 31H11-020-1113
- R.I. 31H11-020-1013  
R.I. 31H11-020-0913  
R.I. 31H11-020-0813  
R.I. 31H11-020-0713  
R.I. 31H11-020-0612  
R.I. 31H11-020-0613  
R.I. 31H11-020-0512  
R.I. 31H11-020-0412  
R.I. 31H11-020-0411  
R.I. 31H11-020-0311  
R.I. 31H11-020-0211  
R.I. 31H11-020-0111
- R.I. 31H11-020-0110
- R.I. 31H06-020-2010  
R.I. 31H06-020-1910 et 31H06-020-1909  
R.I. 31H06-020-1810 et 31H06-020-1809  
R.I. 31H06-020-1710 et 31H06-020-1709  
R.I. 31H06-020-1610 et 31H06-020-1609



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

91-10-147  
(suite)

La carte des risques d'inondation de la rivière L'Acadie confectionnée par la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu en 1986 et identifiée comme la carte risque d'inondation (rivière L'Acadie), Carignan, laquelle porte les signatures du préfet et du secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu apposées en date du 17 octobre 1991.

ARTICLE 2

Le Conseil adopte ces cartes comme annexe 3 du règlement de contrôle intérimaire pour en faire partie intégrante et pour assurer l'application des normes de protection dans les plaines d'inondation qui y sont prévues.

ARTICLE 3

L'article 2.1.4 du règlement de contrôle intérimaire est amendé en y ajoutant le paragraphe suivant :

"De plus, les annexes au règlement, les cartes, les plans et les illustrations auxquels elles réfèrent en font partie intégrante comme si y récités et inclus au long".

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 10. ENSEIGNE DEROGATOIRE : ROUTE 112 A CHAMBLY

91-10-148

ATTENDU QU'une enseigne a été érigée sans permis sur une propriété sise au 820 boulevard Périgny à Chambly;

ATTENDU QUE ladite enseigne déroge aux dispositions de l'article 12.6 du règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE madame Sylvie Charest, fonctionnaire désignée de la M.R.C. dans la ville de Chambly, a écrit au contrevenant en date du 29 mai 1991 pour l'informer qu'à défaut de se conformer, des procédures judiciaires seraient entreprises;

ATTENDU QU'en date de ce jour, aucune modification n'a été apportée à l'enseigne pour la rendre conforme au règlement de contrôle intérimaire

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Jean-Claude Beaudoin

ET RESOLU DE mandater Me Armand Poupart Jr. afin qu'il prenne les procédures judiciaires qui s'imposent face à l'installation d'une enseigne dérogatoire au règlement de contrôle intérimaire et installée sur un immeuble sis au 820 boulevard Périgny à Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 11. PREVISIONS BUDGETAIRES 1992**

Les membres du comité "ad hoc" sur le budget présentent aux membres du Conseil une estimation des revenus et dépenses pour l'année financière 1991, de même que des prévisions préliminaires des revenus et dépenses pour l'année 1992.

**POINT 12. S.M.D. : COMITE DE TRAVAIL POUR LA GESTION DES  
DECHETS DOMESTIQUES DANGEUREUX**

91-10-149

**ATTENDU QUE** la Société montréalienne de développement a réalisé un plan d'action régional concernant la gestion des déchets domestiques dangereux;

**ATTENDU QUE** lors du dépôt dudit plan, à la table de concertation des préfets, il a été convenu qu'un comité soit formé afin de voir à la possibilité de mettre en place une gestion efficace de déchets domestiques dangereux;

**EN CONSEQUENCE**

**IL EST PROPOSE PAR** Monsieur Pierre Beauregard  
**APPUYE PAR** Monsieur Wildor Vigeant

**ET RESOLU DE** nommer monsieur Pierre Bélanger, directeur général, à titre de représentant de la M.R.C. de La Vallée du Richelieu au sein du Comité relatif à la gestion régionale des déchets domestiques dangereux.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 13. S.M.D. : FORUM EN ENVIRONNEMENT**

91-10-150

**ATTENDU QUE** la Société montréalienne de développement organise son premier Forum en environnement de la Montérégie, et ce, les 6 et 7 février 1992;

**ATTENDU QUE** ce forum a pour objectifs l'identification des priorités environnementales et la mise de l'avant de solutions possibles à l'échelle de la Montérégie;

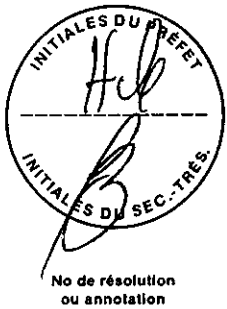
**ATTENDU QUE** pour ce faire, l'appui financier des M.R.C. s'avère essentiel et le montant de la contribution a été établi à 1 000,00 \$

**EN CONSEQUENCE**

**IL EST PROPOSE PAR** Monsieur Bertrand Poulin  
**APPUYE PAR** Monsieur Ferdinand Borremans

**ET RESOLU QUE** la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu contribue financièrement à la réalisation du Forum sur l'environnement, et ce, pour un montant de 1 000,00 \$.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

POINT 14. HABITATIONS PAREL : MANDATAIRE DU PROGRAMME  
P.A.D.

91-10-151

ATTENDU QUE l'application du Programme d'Adaptation Domiciliaire (P.A.D.) pour personnes handicapées a été confiée à la M.R.C.;

ATTENDU QU'il s'agit d'un tranfert de responsabilité venant de l'Office des personnes handicapées du Québec;

ATTENDU QUE le programme P.A.D. s'inscrit dans le même volet que le programme PARCQ et le programme PRIL;

ATTENDU QUE la firme "Habitations Parel Inc." a été mandatée par le Conseil à titre d'agent de livraison pour les programmes PARCQ et PRIL

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans  
APPUYE PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RESOLU QUE la firme "Habitations Parel Inc." soit et est mandatée à titre d'agent de livraison du Programme d'Adaptation Domiciliaire (P.A.D.), et ce, aux mêmes conditions que celles établies par les programmes PARCQ et PRIL.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 15. DROIT DE PERCEPTION : IMMATRICULATION DES  
VEHICULES

91-10-152

ATTENDU QU'en vertu du projet de loi 145, maintenant en vigueur, le gouvernement du Québec se propose de percevoir un droit additionnel d'immatriculation des véhicules, et ce, au profit exclusif des organismes publics de transport;

ATTENDU QUE ce droit s'appliquera aux véhicules immatriculés dans la région métropolitaine touchant ainsi le territoire de huit (8) des municipalités membres de la M.R.C., représentant plus de 85% de la population totale;

ATTENDU QUE cette participation financière, de la très grande majorité des contribuables, au financement d'organismes de transport externes à notre territoire, n'est aucunement justifiable

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès  
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU par le conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu DE s'opposer formellement à la perception d'un droit additionnel d'immatriculation des véhicules au bénéfice d'organismes publics de transport.





No de résolution  
ou annotation

91-10-152  
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

DE transmettre copie de la présente au ministre des Affaires municipales, au ministre des Transports, au président de l'U.M.R.C.Q. et au président de l'U.M.Q..

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 16. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

91-10-153

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès  
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #91-09, de chèque #4107 à chèque #4137 et chèque #S2905 à chèque #S2959 pour un montant total de 105 883,16 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 17. CORRESPONDANCE

- 91-420 09-08-91 Lettre de Me FRANCOIS BILODEAU, avocat, C.P.T.A.Q., nous transmettant un avis d'audition publique concernant une demande du ministre de l'Environnement du Québec.
- 91-421 15-08-91 Lettre de MONSIEUR ALAIN DELORME, urbaniste, LE GROUPE VIAU, nous transmettant des copies du plan d'urbanisme de la municipalité de McMasterville.
- 91-422 26-08-91 Lettre de MADAME FRANCE HAMEL, directrice des communications, UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC, nous transmettant des dépliants concernant les colloques sectoriels sur la décentralisation.
- 91-423 27-08-91 Lettre de MONSIEUR LEVIS YOCKELL, analyste, C.P.T.A.Q., nous transmettant la position finale de la Commission concernant la révision de la zone agricole.
- 91-424 30-08-91 Lettre de MONSIEUR JEAN ROCHETTE, avocat, DUNTON, RAINVILLE, TOUPIN PERREAULT, représentant du regroupement démocratique des citoyens de Carignan, concernant la construction d'un hôtel de ville à Carignan.
- 91-425 04-09-91 Lettre de MADAME CHANTAL STE-MARIE, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant une résolution concernant le droit additionnel d'immatriculation.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 91-426 04-09-91 Lettre de MONSIEUR PIERRE RONDEAU, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LA VALLEE-DE-LA GATINEAU, nous transmettant une résolution concernant la réforme Ryan.
- 91-427 04-09-91 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, secrétaire-trésorier, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant un règlement modifiant leur schéma d'aménagement.
- 91-428 04-09-91 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant des règlements amendant leur schéma d'aménagement et le R.C.I..
- 91-429 04-09-91 Lettre de MONSIEUR SERGE PERREAULT, MINISTERE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PECHE, nous consultant pour la période de pêche sportive.
- 91-430 04-09-91 Lettre de MADAME JOANE CHARPENTIER, agente responsable, HABITATIONS PAREL INC., nous demandant une résolution autorisant le déboursement des frais d'agence par la Société d'Habitation du Québec.
- 91-431 04-09-91 Lettre de MONSIEUR YVON PICOTTE, ministre, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION, concernant les travaux de drainage dans le cours d'eau "Fossé Ménard et branches 1, 2, 2A et 3".
- 91-432 04-09-91 Lettre "standard" en vingt-cinq copies signées par vingt-cinq personnes concernant la révision de la zone agricole.
- 91-433 06-09-91 Lettre de MADAME ARLETTE FORTIN, direction des communications, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant deux feuillets d'information sur les élections.
- 91-434 06-09-91 Lettre de MONSIEUR JACQUES FAUCHER, greffier, VILLE DE CHATEAUGUAY, accusant réception de notre lettre concernant une rencontre d'information pour le projet de centre de tri régional.
- 91-435 06-09-91 Lettre de MADAME JOHANNE GAOUILLETTTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA, concernant la prochaine rencontre de la Table de concertation des préfets.
- 91-436 10-09-91 Lettre de MONSIEUR MARC CARRIERE, attaché politique, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de nos résolutions concernant les demandes de prolongation de délai pour l'adoption des plans et règlements d'urbanisme.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

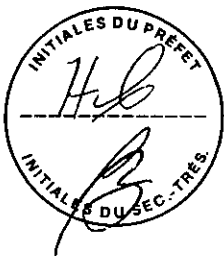
- 91-437 10-09-91 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, nous transmettant leur compte d'honoraires professionnels pour le dossier : M.R.C.V.R. c. Francine B. Marsan.
- 91-438 10-09-91 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, concernant le dossier : M.R.C.V.R. c. Jules Gareau.
- 91-439 11-09-91 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copies des règlements de construction et de zonage.
- 91-440 11-09-91 Lettre de MADAME NICOLE INKEL, secrétaire-trésorière, M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, nous transmettant une convocation d'une session du bureau des délégués.
- 91-441 11-09-91 Lettre de Me ARMAND POUPART, POUPART & POUPART, concernant l'intervention sur les berges du Richelieu par Marine Léveillé Inc..
- 91-442 12-09-91 Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous demandant copie d'un jugement concernant l'aménagement des rives.
- 91-443 13-09-91 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant un règlement d'emprunt pour approbation du Conseil.
- 91-444 13-09-91 Copie d'une lettre de MADAME CLEMENCE BERTRAND WALKER, adressée à la C.P.T.A.Q. concernant une erreur sur sa demande d'autorisation.
- 91-445 13-09-91 Lettre de MONSIEUR BERNARD OUMET, vice-président, C.P.T.A.Q., nous transmettant un exemplaire de l'addenda.
- 91-446 16-09-91 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, nous transmettant son opinion légale concernant l'extension et la modification d'usages dérogatoires protégés par droits acquis.
- 91-447 16-09-91 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, concernant une intervention dérogatoire sur les rives et le littoral de la rivière Richelieu à Chambly.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 91-448 16-09-91 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITE DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant une résolution concernant l'adoption du plan d'urbanisme.
- 91-449 16-09-91 Lettre de MONSIEUR BERNARD OUIMET, vice-président, C.P.T.A.Q., nous transmettant copie d'une lettre reçue des citoyens concernant la révision de la zone agricole.
- 91-450 16-09-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR HONORIUS CHARBONNEAU, maire, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, adressée à MONSIEUR JULIEN BUSSIÈRE, maire, VILLE DE BELOEIL, concernant la protection des rives - Rivière Richelieu.
- 91-451 17-09-91 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, adjointe, MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant une résolution concernant la surtaxe sur les immeubles non-résidentiels.
- 91-452 17-09-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MADAME CHRISTIANE CHADWICK, mairesse, MUNICIPALITE DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU VILLAGE, concernant une demande de prolongation de délai pour adopter leur plan d'urbanisme.
- 91-453 18-09-91 Lettre de MONSIEUR PIERRE GAGNON, directeur des programmes sectoriels, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant copie de projet de règlement modifiant le règlement sur les fabriques de pâtes et papiers.
- 91-454 18-09-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR ANDRÉ BOUCHER, chef du service municipal, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, adressée à MONSIEUR JOHN ISGANAITIS, METAUX LEBLANC ENR., concernant un avis de correction.
- 91-455 19-09-91 Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, concernant l'entente inter-municipale pour la gestion des déchets.
- 91-456 19-09-91 Lettre de MADAME MICHELINE FRENETTE, AMIS ET PROPRIÉTAIRES DES MAISONS ANCIENNES DU QUÉBEC, nous demandant l'autorisation pour faire une présentation lors de la prochaine séance.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

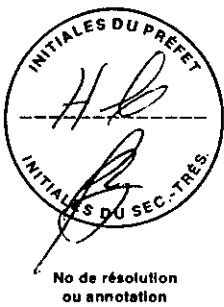
- 91-457 19-09-91 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant une résolution sur la position de la municipalité face au zonage agricole.
- 91-458 20-09-91 Requête en mandamus amendée de la cour supérieure concernant la cause Lobato-Auclair.
- 91-459 20-09-91 Lettre de MADAME MONIQUE BARRETTE, adjointe, administrative, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant copie de la correspondance échangée entre les villes de Beloeil et Mont-Saint-Hilaire concernant la protection des rives - rivière Richelieu.
- 91-460 23-09-91 Lettre de MONSIEUR ROBERT THERRIEN, directeur de projets et de l'entretien, BENNETT FLEET INC., nous demandant un certificat de conformité pour l'utilisation de la rognure de chrome sur le territoire.
- 91-461 23-09-91 Lettre de MADAME NICOLE H. LANGLOIS, directrice générale, C.I.T. DES BASSES LAURENTIDES, nous transmettant une résolution concernant le droit d'immatriculation.
- 91-462 24-09-91 Lettre de MONSIEUR MARCEL DANIS, député de Verchères, GOUVERNEMENT FEDERAL, nous transmettant copie de la proposition constitutionnelle.
- 91-463 24-09-91 Lettre de MONSIEUR MARIO DION, directeur de l'aménagement, M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant leurs modifications au schéma d'aménagement.
- 91-464 24-09-91 Lettre de MADAME JOHANNE RAYMOND, responsable et coordonnateur, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, concernant l'intervention sur les berges et le littoral, Manoir Rouville-Campbell.
- 91-465 26-09-91 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, concernant le service de conciergerie de la maison Villebon.
- 91-466 26-09-91 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, concernant la réception des procès-verbaux.
- 91-467 26-09-91 Lettre de MONSIEUR LUC LAMONTAGNE, ingénieur, AGRICULTURE CANADA, nous transmettant l'étude des sols du comté de Saint-Hyacinthe.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 91-468 26-09-91 Lettre de MONSIEUR MICHEL GAUMOND, conseiller en communication, HYDRO-QUEBEC, concernant le remplacement des lignes entre les postes Boucherville et Saint-Césaire.
- 91-469 26-09-91 Lettre de MADAME LINDA GHANIME, bureau B.P.C., MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant la prochaine réunion du Comité.
- 91-470 26-09-91 Lettre de MONSIEUR YVES TREMBLAY, directeur, DÉPARTEMENT SANTÉ COMMUNAUTAIRE, concernant une collecte d'informations nécessaires à la gestion des catastrophes.
- 91-471 27-09-91 Lettre de MONSIEUR GILLES CARON, ACCOPES, concernant la décision de la C.P.T.A.Q. de dézoner le verger Tétreault.
- 91-472 27-09-91 Lettre de MONSIEUR MICHEL TURGEON, chargé de projet, COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC, concernant une mise à jour pour l'année 1992 du répertoire des responsables.
- 91-473 27-09-91 Lettre de MADAME JOANE CHARPENTIER, agente responsable, HABITATIONS PAREL INC., nous transmettant des pamphlets concernant les programmes de subventions en rénovation domiciliaire.
- 91-474 27-09-91 Lettre de MONSIEUR THOMAS GAGNON, président, PROGRAMMATION GAGNON INC., nous transmettant des informations sur les logiciels.
- 91-475 30-09-91 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant un règlement afin d'inclure les plans de la zone P.A.E.3.
- 91-476 30-09-91 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE MCMAS-TERVILLE, nous transmettant une résolution concernant le délai pour déposer le rôle de valeur locative.
- 91-477 30-09-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR GAETAN BACHAND, président, SYNDICAT DE L'U.P.A. DE VARENNES, adressée à MONSIEUR YVON PICOTTE, ministre, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, concernant la révision de la zone agricole.
- 91-478 30-09-91 Lettre de MADAME JOANNE LECLAIR, CENTRE DE DÉVELOPPEMENT D'AGROBIOLOGIE DU QUÉBEC, concernant le compostage des déchets.

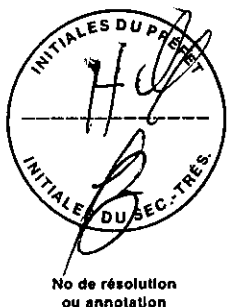


**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 91-479 30-09-91 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, SOCIETE MONTEREGIENNE DE DEVELOPPEMENT, concernant la formation d'un comité de travail sur la gestion des déchets domestiques dangereux en Montérégie
- 91-480 30-09-91 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, SOCIETE MONTEREGIENNE DE DEVELOPPEMENT, concernant une demande de contribution financière pour l'organisation du premier forum en environnement de la Montérégie.
- 91-481 30-09-91 Lettre de MONSIEUR GAETAN HAYEUR, chef de service, HYDRO-QUEBEC, concernant la numérotation cartographique des schémas d'aménagement.
- 91-482 02-10-91 Lettre de MONSIEUR PIERRE PETRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITE DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU VILLAGE, nous transmettant copie du règlement modifiant le plan d'urbanisme.
- 91-483 02-10-91 Copie d'une lettre de MONSIEUR GILLES CARON, ACCOPES, adressée à MONSIEUR MICHEL SEGUIN, inspecteur des bâtiments, VILLE D'OTTERBURN PARK, concernant la demande de permis de lotissement pour la deuxième (2e) phase du projet Lobato-Auclair.
- 91-484 02-10-91 Lettre de MONSIEUR ROBERT F. WEEMAES, directeur général, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant copie d'une lettre du maire, monsieur Julien Bussière, adressée au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation concernant la révision des périmètres d'urbanisation.
- 91-485 04-10-91 Lettre de MADAME LINDA GHANIME, bureau B.P.C., MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, nous transmettant les documents inhérents à la prochaine rencontre du comité B.P.C..

Publication du mois de septembre 1991

L'Itinéraire	vol.6, no.3 septembre 1991
L'autre information	septembre 1991
Loisir Rive-Sud	no.70 29 août 1991
Trivision	vol.4, no.1 septembre 1991
Urba	vol.12, no.6 septembre 1991



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

Chantiers vol.8, no.7  
septembre 1991

Gazette officielle du Québec no.37  
11 septembre 1991

Liaison Loisirs vol.3, no.8  
juillet - septembre 1991

Affaires Montérégiennes vol.4, no.3  
octobre 1991

Gazette officielle du Québec index 1991  
janvier-juin

L'ancan vol.18, no.3  
juillet, août 1991

Landmark octobre 1991

Nouvelles fiscales no.13  
octobre, novembre 1991

Muni-Express no.8  
octobre 1991

Gazette officielle du Québec no.39  
25 septembre 1991

POINT 18. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 19. CLOTURE DE LA SEANCE

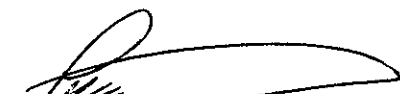
91-10-154


IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier  
APPUYE PAR Monsieur Claude Voyer

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les points  
à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 22 heures 10.

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

  
Honorius Charbonneau  
préfet